

COMPTE RENDU N°05







CONSEIL DE QUARTIER MAIRIE

1 Préambule :

Date : 29/04/2015

HEURE : 18H45

LIEU : Salle Luigi Amadio

-  **Réunion organisée par :** Conseil de quartier Mairie
-  **Type de réunion :** Reprise de contact après travaux sur le chemin des carrelasses
-  **Animateur :** JC Sinatti
-  **Secrétaire :** Julie Delouche
-  **Contrôleur du temps :** JC Sinatti
-  **Participants :** Vincent Bataille – Christophe Bonnet – Marie Claude Couloumiers - Michael Durie – Schiesaro Gino - Jean Biré – (Myriam Moles Absente Excusée) – Baquié Olivier – Vitet Martine.

2 Note Préliminaire:

Cette réunion formalise la reprise des travaux du conseil de quartier mairie, interrompus par le problème du chemin des carrelasses. Certains problèmes notés et posés dans les comptes rendus n° 2 et n°3 sont résolues, il en sera fait mention dans ce présent compte rendu.

Nous souhaitons bienvenu parmi nous d'un nouveau membre, il s'agit d'OLIVIER BAQUIE

3 Travaux :

3.1 Règlement intérieur:

 **Temps :** jusqu'à 35mn

 **Discussions :**

Ce document bien qu'essentiel à été laissé en l'état, car les travaux sur le chemin des carrelasses étaient urgents et importants. Ce document régit le fonctionnement du conseil, il est propre à ce conseil, il pourra être révisé et amendé chaque fois que nécessaire. Ce document doit être simple d'utilisation c'est un outil qui ne doit pas limiter ou bloquer les travaux du conseil.

La relecture ayant été faite par les membres les modifications suivantes sont proposées :

 **Resolution :**

Article 6 : Révocation d'un membre

Le texte initial était : En cas d'absence non excusée d'un membre du conseil à deux réunions successives du conseil régulièrement convoquées, le bureau pourra proposer sa révocation au vote du conseil.

Il devient : Si le nombre maximum de membres est atteint, alors si l'un de ceux-ci est absent à plusieurs reprises consécutives, sans être excusé, il sera considéré comme démissionnaire.

Article 7 : Répartition des rôles :

Le texte initial était : Les prises de décision en séance privée du conseil se feront par vote à main levée. En cas de vote en séance publique, seuls les membres du conseil pourront voter. Le quorum nécessaire pour que le conseil puisse se réunir, délibérer et voter est fixé à la moitié des membres + 1. En cas de quorum non atteint, le conseil peut siéger mais ne peut adopter de décisions. En cas de quorum non atteint, le bureau convoquera une nouvelle réunion du conseil dans les 3 semaines, la prise de décision se fera, alors, à la majorité des présents.

Compte rendu des réunions.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu, validé et amendé en fin de conseil puis proposé par le bureau dans les 7 jours par mail ou remis dans la boîte aux lettres sous formes de documents papier (pour ceux qui n'aurait pas internet) à l'ensemble des membres du conseil pour validation. Le compte-rendu est validé en cas d'accord écrit d'au moins la moitié + 1 de ses membres. En cas d'absence de réponse d'au moins la moitié des membres 10 jours après la communication aux membres du compte-rendu, celui-ci est automatiquement validé. Tout compte-rendu validé peut être communiqué aux services de la mairie pour publication.

Il devient : En cas de vote en séance publique, tous les participants pourront voter, la décision sera adoptée à la majorité simple.

Le quorum nécessaire pour que le conseil puisse se réunir, délibérer et voter est fixé à la moitié des membres + 1. En cas de quorum non atteint, le conseil peut siéger mais ne peut adopter de décisions. En cas de quorum non atteint, le bureau convoquera une nouvelle réunion du conseil dans les 3 semaines, la prise de décision se fera, alors, à la majorité des présents. Les prises de décision en séance privée du conseil se feront par vote à main levée, la décision sera prise à la majorité des présents.

Compte rendu des réunions.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu, validé et amendé en fin de conseil puis proposé par le bureau dans les 7 jours par mail ou remis dans la boîte aux lettres sous formes de documents papier (pour ceux qui n'aurait pas internet) à l'ensemble des membres du conseil pour validation. Le compte-rendu est validé en cas d'accord écrit d'au moins la moitié + 1 de ses membres. En cas d'absence de réponse d'au moins la moitié des membres 10 jours après la communication aux membres du compte-rendu, celui-ci est automatiquement validé. Tout compte-rendu validé peut être communiqué aux services de la mairie pour publication.

Le reste du document est sans changement.

Les membres du conseil reliront cette nouvelle version. Il est encore temps de faire des remarques, je modifierai le texte pour la prochaine réunion. Elle sera soumise au vote lors de la prochaine réunion

3.2 Problèmes des poubelles stockées à demeure sur les trottoirs (Rue des écoles, rue de la poste, rue des glycines et autres):

M. Vitet, nous apporte des réponses, la règlementation est précise :

Les poubelles pourront être sorties sur le trottoir à partir de 20 heures la veille du ramassage et doivent être rentrées avant 20 heures le jour du ramassage.

D'autres incivilités ont été constatées :

 **Déversement sauvage, par des personnes non autorisées, de déchets dans des poubelles de particuliers.**

 **Constat de déplacement et d'échanges de poubelles sur le quartier mairie.**

 **Il est important de signaler, à la mairie, les voitures « ventouses » et les voitures garées en permanence sur les trottoirs.**

 **Il est aussi à noter plusieurs problèmes rue des glycines :**

✕ Voitures garées empêchant une utilisation naturelle de la rue.

✕ Déchets de toute nature déposés à l'angle de la rue des glycines et rue de la poste. La rue des glycines est utilisée pour des repas et des barbecues ?

Tous ces faits doivent être rapportés à la mairie, si les méfaits persistent il faut envisager de faire un flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres.

3.3 Mur dégradé rue des écoles :

 **Informations:**

Le local n'appartient plus au restaurant « chez CRICRI ». Un projet de magasin et d'appartements serait en cours d'études. Le confortement du mur a été réalisé de façon succincte et pas très esthétique.

3.4 Arbres et plantes débordant sur les trottoirs (ensemble des rues et chemins piétonnier) les chutes de fruits rendent le sol glissant et les largeurs de trottoirs ne sont plus respectées.

Nous souhaitons qu'un rappel au règlement soit fait par la mairie.

3.5 Les trottoirs (rue de l'église, rue du calvaire rue du 8 mai 1945, rue de la poste) sont rendus glissant à cause de la mousse qui s'y est déposée :

Une intervention à été réalisée, contre les murs des diverses rues, mais pas sur le milieu du trottoir. Les services techniques doivent parfaire le traitement. Il est à noter que la balayeuse ne passe pas dans les venelles, pourquoi ?

3.6 Boites aux lettres débordant sur le trottoir à la hauteur de la tête des enfants et réduisant de plus de 50% la largeur du trottoir (Rue du 8 mai 1945).

Dans un premier temps, il faudrait que la mairie fasse un rappel au règlement. Nous avons pu constater que certaines maisons ont toute latitude pour que les boites aux lettres ne dépassent sur le trottoir, c'est une question de volonté. Pour d'autres, une majorité, ce sont des maisons anciennes qui n'ont pas d'autres solutions que d'installer les boites aux lettres en façade et donc en relief sur le trottoir. Il faudrait, pour ceux qui n'ont pas d'autres solutions, proposer des totems, comprenant une dizaine de boites aux lettres, répartis dans les rues concernées et localisés aux endroits où ils ne gênent pas. Rue de la poste, quatre totems pourraient êtres mis en place, rue du 8 mai 1945, trois pourraient êtres installés. (Une estimation pourrait être demandée)

3.7 Problèmes de sécurité et de circulation dans les rues du centre ville (route de Tarbes, rue de l'église, rue des écoles, rue du calvaire, chemin des carrelasses, etc.) vitesse excessive, problèmes des feux et des pistes cyclables, des stationnements sur les trottoirs et dans les venelles partant de la rue des écoles (Mêmes interdites au stationnement).

La vitesse rue de l'église est souvent excessive, le rond point au niveau de la bascule est emprunté dans le mauvais sens.

Quelques mesures simples pourraient être prises :

Rue des écoles : Vincent Bataille a pu constater que lorsque les bacs de fleurs sont mis en place sur les barrières, la vitesse est moins élevée, vraisemblablement à cause du manque de visibilité.

Rue de l'église : Des contrôles de gendarmerie pourraient limiter la vitesse dans cette rue, mais la solution viendrait sûrement de la mise en place de ralentisseurs, d'un radar ou de tout autre dispositif incitatif au ralentissement. Si ces solutions fonctionnent dans les rues ci-dessus, elles pourraient êtres généralisées sur la commune.

Pour le rond point à hauteur de la bascule : La mise en place de ralentisseurs dans le rond point dans le sens église vers route de Tarbes, influencerai peut-être les contrevenants ?

3.8 Problèmes d'odeur d'égouts route de Tarbes :

Les services de la voirie du Conseil Général ont fait des contrôles des égouts route de Tarbes, rue du calvaire et rue de l'église dans le mardi 28 avril, un camion muni d'un furet est intervenu dans ces mêmes rues le 6 mai ? Cela suffira-t-il pour limiter les odeurs d'égouts route de Tarbes !

Une demande spécifique sera faite à la mairie.

3.9 Parc des lavoirs :

M. Vitet nous informe :



Les travaux de la pergola seront réalisés par M. Galliano sous peu ?

Le choix de la couverture qui a été retenu est le dessin de toiture comprenant un ensemble de poutrelles courbes.

Les lavoirs seront transformés, ils seront remplacés par un ensemble de bacs à fleurs et de bancs.



Les bancs vont êtres réparés, les marches vont êtres refaites (ATTENTION A LA HAUTEUR DES MARCHES) La hauteur des marches actuelles ne permettent pas aux enfants en bas âge et aux personnes âgées de les emprunter ?



Rappel pour le drainage de l'amphithéâtre, non utilisable à ce jour malgré la volonté de la mairie de l'utiliser.



INFORMATION :


Le 25/07/2015 à partir de 14h30 sera lancée la fête des étoiles avec le concours de l'association URANIA31 de Cugnaux, avec des ateliers ludiques (lancement de fusées à eau depuis le terrain de foot, etc.).


Observation des étoiles depuis l'amphithéâtre, pièce de théâtre etc.

4 CHÂTEAU D'EAU :

Des négociations avec les coteaux du Touch sont en cours, le budget total serait de 120k€.

Ce prix comprend l'étanchéité et la restauration de la cuve et la décoration extérieure, projet de végétalisation au pied. Les travaux de la cuve et l'échafaudage risquent de dévorer le budget restant pour « la peinture »

 Le château se situant près du centre ville, la décoration devrait être pensée, nous avons imaginé que les coteaux du Touch pourraient demander aux étudiants de l'école des beaux arts de Toulouse ou de l'école d'Architecture de Toulouse de faire un projet. (C'est gratuit et formateur pour les étudiants)

 Voir avec l'utilisateur, les coteaux du Touch, la possibilité d'étaler les travaux sur un an afin de pouvoir se renseigner sur des aides des diverses instances régionales (Conseil Général, Conseil Régional, etc.)

5 Ordre du jour Prochaine réunion du 24 juin:

 **Temps :** 10 minutes

 **Discussions :**

L'ensemble des ordres du jour ayant été abordés lors de cette tenue, il reste les sujets non traités ci-dessous, auxquels il faudra rajouter les commentaires sur la réunion du 05/05/2015 (coordination avec la mairie sur le rôle des conseils de quartier et sur l'organisation mise en place pour répondre au mieux à nos attentes et nos suggestions.

1 x Problème du stationnement pour les usagers du marché le samedi matin. (Où trouver de la place) Fléchage des parkings publics

2x Nettoyage du terrain appartenant au laboratoire d'analyses médicales (se trouve sur le quartier de la MARTINETTE).

3x **Création d'un flyer à distribuer dans les boîtes aux lettres, utilisation du courriel dédié au quartier mairie.**

4x **Comment et que répondre aux Emails reçus sur la boîte du conseil Mairie, qui s'en charge ?**

 **Conclusions :**

Pour la prochaine réunion nous vous demandons de proposer au conseil des sujets de réflexions.


Proposer des idées et un concept pour le flyer du conseil mairie.

Réfléchir et proposer des dates pour les prochaines réunions.

5.1 Choix des dates des futures réunions :


 **Temps :** 5 minutes

 **Discussions :**

 **Conclusions :** La fréquence des réunions est tous les 2 mois environ, cette fréquence pourra être adaptée aux besoins.

Le choix de la durée de réunion est de : Une heure trente environ, toujours adaptable aux besoins.

Le jeudi est en principe le jour de rendez-vous, sauf problème de vacances et de ponts.

 **Points d'action :** prochaine réunion:
Le mercredi 24 juin 2015. A 18h45. Salle luigi Amadio

Le rédacteur :
JC Sinatti.